
Nombre de membres

Séance du 20 septembre 2017

en exercice: 11

L'an deux mille dix-sept et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2017, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Isabelle BILAND-PERENNES, Jean-Claude BORLETEAU, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Simon THIERRY, Patrick VALEUR

Votants: 10

Représentés: Claudine CHATEIGNER par Laurence PICOT

Excusés: Paul EMARD

Absents:

Secrétaire de séance: Eric MORVAN

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : le PASS EAU, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017 - DE 2017 019

Le procès verbal de la séance du 30 JUIN 2017 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Objet: CONTRAT RURAL - DE 2017 020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour déposer le dossier il convient d'attendre certaines notifications et propose de reporter cette décision à une prochaine réunion,

Le conseil municipal,

DECIDE de délibérer à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Objet: PASS EAU - DE 2017 021

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la nouvelle offre sociale de la SAUR. Afin que des administrés en difficultés puissent en bénéficier il convient de signer la convention entre le SIAEP de Nemours Saint Pierre, la commune de Châtenoy en lieu et place de son CCAS récemment dissous et la SAUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à signer cette convention,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Objet: SDESM - DE 2017 022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier de conseil en énergie partagée par le biais du SDESM de façon totalement gratuite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de Conseil en énergie partagée annexée à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Objet: TRAVAUX DU CIMETIERE - DE 2017 023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de créer des allées pour accéder aux nouvelles sépultures au cimetière,

Il donne lecture d'un devis pour la location d'une pelle,

Monsieur Eric MORVAN propose d'effectuer d'autres devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- CHARGE Monsieur le Maire de trouver un opérateur pour la réalisation de ces travaux,
- DECIDE de reporter cette décision à une prochaine réunion.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Objet: AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - DE 2017 024

M. le Maire expose, que les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune a montré qu'il convient de mettre aux normes le bâtiment mairie, la salle communale, l'Eglise et le cimetière.

Certains travaux vont être effectués rapidement comme la pose de panneaux de stationnement au niveau du cimetière et de la salle communale, pour le reste un Ad'AP doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune de CHATENROY a élaboré son Ad'AP sur 2 ans pour plusieurs ERP /IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées :

- mairie : cration d'une place de stationnement pour personne handicapée (en cours d'étude), mise en place d'un système d'appel visuel et sonore, achat d'une boucle d'induction magnétique, rampe amovible, installation d'une rampe supplémentaire dans l'escalier et de nez de marches, étude d'une solution pour l'accès aux sanitaires, comptoir d'accueil accessible PMR.
- salle communale : contraintes techniques pour l'accès aux sanitaires ;

- Eglise : rampe amovible

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;

AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

INFORMATIONS DIVERSES

- Retours des réunions des commissions et syndicats intercommunaux :

** Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CC du Pays de Nemours) : depuis le 1er janvier 2017 la Communauté de communes s'est vue transférer les Zones d'Activités Economiques ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage et en est responsable. Une estimation des frais sur 20 ans a été faite pour annualiser le coût de cette intégration et la retrancher aux attributions de compensation des communes concernées. Le Conseil Municipal devra délibérer à ce sujet lors d'une prochaine réunion.*

** Le nouveau président de la Communauté de communes du Pays de Nemours est Monsieur Vincent MEVEL.*

- EVA : la randonnée nocturne aura lieu cette année le 16 décembre 2017 sur le thème du médiéval. Le montage des chapiteaux se fera le week-end précédent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

**Le Maire,
Denis CELADON**

